

VILLE DE
SCEAUX
À LA CROISÉE DES TALENTS



ÉDITO

La prise en compte des besoins des seniors est l'une des priorités de la politique municipale depuis de nombreuses années. Nos aînés âgés de plus de 70 ans représentent en effet, aujourd'hui, plus de 15% de la population sceauenne, soit environ 3 000 personnes.

Si la prise en charge de la dépendance est un sujet majeur auquel la Ville travaille au quotidien avec ses équipes, la Ville privilégie notamment la lutte contre l'isolement et la préservation de l'autonomie physique et intellectuelle, tout en valorisant le mieux possible les forces vives que constituent la présence de nombreux "jeunes retraités".

Il est donc important d'aborder les besoins spécifiques en fonction des âges et des besoins de chacun, et la Ville a développé de nombreux services coordonnés à destination des aînés.

Pour que chacun puisse mieux les connaître et les utiliser, nous ouvrirons début 2017 le nouvel "Espace seniors" de Sceaux, un guichet unique qui regroupera toutes les informations et tous les services.

Par ailleurs, le conseil des Aînés est ouvert à tous ceux qui souhaitent participer à l'élaboration des politiques seniors mises en place par la Ville. Nous profitons de cette occasion pour encourager les jeunes retraités à s'associer à cette instance participative particulièrement active et dynamique, qui est citée en exemple dans de nombreuses communes !

Nous souhaitons que ce guide, élaboré en étroite collaboration avec le conseil des Aînés, soit un outil d'information et de lien entre les seniors, leurs proches et l'ensemble des acteurs de la vie locale, dans le but de développer la mixité et les rapports entre générations, afin que chacun puisse vivre à Sceaux le mieux possible, y trouver réponse à ses besoins et s'y épanouir à tout âge.



PHILIPPE LAURENT

MAIRE DE SCEAUX



MONIQUE POURCELOT

ADJOINTE AU MAIRE
DÉLÉGUÉE AUX SENIORS

VOS ÉLUS

Majorité municipale



Philippe Laurent

Maire

Le maire reçoit sur rendez-vous
à l'hôtel de ville.

Secrétariat : 01 41 13 33 06



Chantal Brault

1^{ère} adjointe au maire
déléguée à la Politique familiale et
la petite enfance, à la vie scolaire
et périscolaire, à la jeunesse,
à l'engagement citoyen
et aux relations internationales



Florence Presson

5^e adjointe au maire
déléguée à la Ville numérique,
au développement durable
et à la transition énergétique



Patrice Pattée

6^e adjoint au maire
délégué à l'Urbanisme,
à l'espace public et à la mobilité

Vous pouvez rencontrer vos élus sur rendez-vous
en téléphonant au 01 41 13 33 00

Courriel : sceauxinfomairie@sceaux.fr



Jean-Philippe Allardi
2^e adjoint au maire
délégué à la Culture,
au patrimoine,
à l'esthétique urbaine
et au campus urbain



Sylvie Bléry-Touchet
3^e adjointe au maire
déléguée à la Vie
économique,
au commerce,
à l'artisanat
et au tourisme



Francis Brunelle
4^e adjoint au maire
délégué à l'Action
sociale, à la prévention
et à la santé



Isabelle Drancy
7^e adjointe au maire
déléguée aux Finances
et à la commande
publique



Philippe Tastes
8^e adjoint au maire
délégué aux Sports



Monique Pourcelot
9^e adjointe au maire
déléguée aux Seniors
et à la vie locale

Vos élus membres du conseil des Aînés

Philippe Laurent
Maire de Sceaux,
président du CCAS

Francis Brunelle
Adjoint au maire

Monique Pourcelot
Adjointe au maire

Bruno Philippe
Conseiller municipal

Catherine Lequeux
Conseillère municipale

Catherine Arnould
Conseillère municipale

Timothé Lefebvre
Conseiller municipal

Benjamin Lanier
Conseiller municipal

Dominique Daugeras
Conseillère municipale

Vos élus membres du centre communal d'action sociale (CCAS)

Philippe Laurent
Maire de Sceaux,
président du CCAS

Francis Brunelle
Adjoint au maire

Monique Pourcelot
Adjointe au maire

Bruno Philippe
Conseiller municipal

Claire Beillard-Boudada
Conseillère municipale

Timothé Lefebvre
Conseiller municipal

Catherine Arnould
Conseillère municipale

Benjamin Lanier
Conseiller municipal

Dominique Daugeras
Conseillère municipale

Vos élus membres du comité "Ville pour tous"

Francis Brunelle
Adjoint au maire

Patrice Pattée
Adjoint au maire

Hachem
Alaoui Benhachem
Conseiller municipal

Monique Pourcelot
Adjointe au maire

Bruno Philippe
Conseiller municipal

Florence Presson
Adjointe au maire

Catherine Arnould
Conseillère municipale

SOMMAIRE

■ Participer à la vie locale	8
<hr/>	
Sceaux à l'écoute des seniors	
Conseil des Aînés	
Comité consultatif "Ville pour tous"	
Bénévolat et vie de quartier	
Rester informé	
■ Choisir mon logement	16
<hr/>	
Aménager mon domicile	
Changer de lieu de vie	
Fonds de solidarité pour le logement (FSL)	
■ Vivre autonome	24
<hr/>	
Espace seniors	
Coordination gérontologique	
Plan canicule / grand froid	
Services de maintien à domicile	
Prestataire / mandataire / employeur	
Aides financières à l'autonomie	
■ Me soigner	36
<hr/>	
Problèmes de santé, qui contacter ?	
En cas d'urgence	
Équipements et professionnels de santé	
Protection universelle maladie (Puma)	
■ Me déplacer	42
<hr/>	
À vélo ou à pied	
En transport en commun	
En voiture	
Transports et stationnement adaptés	

Me distraire, rester en forme	50
Le temps des seniors	
Sorties culturelles	
Bien-être et convivialité	
Parcours informatique	
Offre associative dédiée aux seniors	
Équipements scéens adaptés	
Seniors en vacances	
Me protéger, connaître mes droits	60
Sécurité	
Protection juridique	
Démarches liées à la justice et à la défense des droits	
Aider un proche	68
Statut, cadre juridique	
Aides à la cessation d'activité	
Aides financières	
Droit au répit	
Ressources et accompagnement	
M'informer, me faire aider	76
Services d'aide et d'accompagnement	
Dispositions à prendre avant et après le décès	
Plan	86
Index	88
Numéros utiles / Mes notes	90

Participer à la vie locale

L'engagement citoyen et associatif est l'occasion de développer ou partager un savoir-faire, créer des liens, mettre en pratique ses convictions. Sceaux encourage les seniors à s'impliquer dans la vie locale et les instances démocratiques de la ville.



Sceaux à l'écoute des seniors

La ville de Sceaux mène quotidiennement de nombreuses actions en faveur des seniors. Ces actions sont reconnues par les professionnels du secteur comme qualitatives et innovantes. Ainsi, en 2010, la Ville a reçu le label “Bien vieillir, vivre ensemble”.

En 2014, Sceaux est la première commune d’Ile-de-France à rejoindre le réseau mondial des “Villes amies des aînés”, initié par l’Organisation mondiale de la santé. Ce réseau international favorise l’échange d’expériences innovantes et ambitieuses dans l’amélioration du bien-être des aînés.

La démarche “Villes amies des aînés” est participative et transversale. Elle fédère les habitants et les membres du conseil des Aînés autour d’actions concrètes pour améliorer la qualité des services et le partage des espaces publics.

« Ces différentes distinctions ne sont pas une finalité en soi, explique Philippe Laurent, maire de Sceaux. Cependant, elles participent à la reconnaissance de la qualité des actions qui sont menées par la Ville dans la lutte contre l’isolement des personnes âgées, pour le développement de leur participation à la vie locale et pour le maintien de leur autonomie. Elles doivent être évaluées régulièrement pour garantir leur qualité. »

Conseil des Aînés

En 2003, la Ville a créé un conseil consultatif des aînés avec la volonté de mettre en valeur leur rôle dans la vie locale. Il est composé de seniors volontaires domiciliés à Sceaux, d'élus et de membres de structures associatives scéennes qui interviennent auprès des seniors.

Présidé par le maire, le conseil des Aînés se réunit en séance plénière trois à quatre fois par an et régulièrement dans le cadre de commissions thématiques. Il traite notamment de la vie quotidienne (transport, logement, vie sociale, prévention), des loisirs (sorties, animations) et des nouvelles technologies. Il est à l'initiative de projets comme le parcours informatique. Il est étroitement associé au développement de démarches telles que Sceaux Ville amie des aînés ou la Semaine bleue.

BON À SAVOIR

Le conseil des Aînés est renouvelé dans l'année qui suit le renouvellement des instances municipales. Le prochain renouvellement aura lieu en 2020.

Comité consultatif "Ville pour tous"

Le comité consultatif "Ville pour tous" a pour objectif d'améliorer l'accessibilité dans la commune. Au-delà des questions de mobilité, l'accessibilité concerne les personnes présentant tous les types de handicap - physique, sensoriel, cognitif ou psychique. Le comité se réunit en tant que Commission municipale pour l'accessibilité. Présidé par le maire, il regroupe des représentants des personnes portant un handicap, des élus du conseil municipal, des acteurs économiques et des personnes âgées.

Bénévolat et vie de quartier

À Sceaux, le centre communal d'action sociale (CCAS) et plusieurs associations culturelles, caritatives, sportives ou de loisirs accueillent des seniors bénévoles pour encadrer des activités et développer de nouveaux projets.

- ▶ Renseignements : service Vie sociale seniors au 01 41 13 33 00 ou sceauxinfomairie@sceaux.fr - www.sceaux.fr.

VOISIN'ÂGE

Ce dispositif ouvert à tous vise à entourer des “voisinés” isolés, de 55 ans et plus. À travers une communauté Web, des “voisineurs” situés à proximité se portent volontaires pour les contacter régulièrement afin de prendre des nouvelles et passer du temps ensemble : sortie au cinéma, promenade, aide pour du petit bricolage ou encore soin d'un animal de compagnie. L'engagement est partagé avec plusieurs “voisineurs” et sans contrainte dans le temps. Une réciprocité de services est aussi possible avec la personne voisinée, qui peut réceptionner un colis ou encore arroser des plantes.

- ▶ Renseignements : Sceaux info mairie au 01 41 13 33 00 ou sceauxinfomairie@sceaux.fr - www.sceaux.fr.

CENTRE LOCAL FRANCE BÉNÉVOLAT

L'association France bénévolat informe et reçoit les futurs bénévoles lors de rendez-vous personnalisés. Elle les aide à choisir l'association qui leur convient en fonction de leurs disponibilités, envies et savoir-faire. Elle met en relation les personnes qui cherchent à s'engager dans le bénévolat avec les associations en recherche de compétences.

- ▶ www.francebenevolat.org



LA SEMAINE BLEUE

Événement national, la Semaine bleue constitue un moment privilégié pour informer et sensibiliser les citoyens sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, ainsi que sur les initiatives menées en leur faveur. À cette occasion, la Ville organise chaque année de nombreuses animations, en partenariat avec le conseil des Aînés et des acteurs locaux.

► www.semaine-bleue.org

Rester informé

Pour vous informer à tout moment de l'actualité locale et des informations municipales, la Ville met à votre disposition :

- le magazine *Sceaux Mag*, distribué chaque mois gratuitement en boîte aux lettres, disponible sur le site Internet et dans les équipements de la Ville.
- des guides et plaquettes thématiques disponibles sur le site Internet et dans les équipements de la Ville : guide de Sceaux, des professionnels de santé, des maisons de retraite, des établissements de soins et de santé, programme Le Temps des seniors...
- la newsletter hebdomadaire Actualités de Sceaux.
- le site Internet www.sceaux.fr.

BON À SAVOIR

L'abonnement à la newsletter hebdomadaire est gratuit. Il suffit d'indiquer son adresse électronique sur la page d'accueil de www.sceaux.fr, dans la rubrique Newsletter.

Choisir mon logement

Nombreux sont les seniors qui s'interrogent sur le choix de leur habitat pour les années à venir. Concilier ses envies tout en tenant compte des besoins liés au vieillissement nécessite d'anticiper ces arbitrages.



Aménager mon domicile

Pour encourager le maintien à domicile des personnes âgées, la Ville incite les Scéens à envisager l'aménagement de leur habitation. Des conseillers sont à leur disposition pour les accompagner dans leur démarche.

ATELIERS "BIEN CHEZ SOI"

Des ateliers "Bien chez soi" sur l'adaptation du logement sont régulièrement organisés par la Ville, en partenariat avec l'agence Solidaires pour l'Habitat (Soliha) des Hauts-de-Seine et Prévention retraite Ile-de-France (Prif).

- Renseignements auprès du service Vie sociale seniors au 01 41 13 33 00 ou sceauxinfomairie@sceaux.fr.

PERMANENCES À L'HÔTEL DE VILLE

Espace info énergie

L'Espace info énergie et habitat de Vallée Sud - Grand Paris propose une information personnalisée et gratuite en matière d'énergie et d'habitat ainsi qu'une aide à la définition de projet.

- Permanences info énergie : les 1^{er} et 3^e mercredis du mois de 14h à 17h à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan. N° vert : 0 800 006 075.

L'Adil

L'agence départementale d'information sur le logement (Adil) propose des permanences gratuites, sur rendez-vous, sur toute question juridique, financière ou fiscale liée à l'habitat.

- Permanences de l'Adil, le 1^{er} jeudi du mois de 14h à 17h30 à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan, sur rendez-vous auprès du service Habitat de la ville au 01 41 13 33 00. www.adil92.org.

Le CAUE

Les architectes du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement des Hauts-de-Seine (CAUE 92) proposent conseils et accompagnement dans l'élaboration de projets de travaux ou d'aménagement, en amont du dépôt de permis de construire, de la déclaration préalable ou de la signature de l'acte de vente.

- Permanences les 1^{er} et 3^e vendredis du mois de 10h à 12h à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan, sur rendez-vous au 01 41 13 33 00.
www.caue92.fr/Conseil-aux-particuliers.

L'AGENCE SOLIHA DES HAUTS-DE-SEINE

L'agence Solidaires pour l'Habitat (Soliha) des Hauts-de-Seine accompagne les seniors dans quatre domaines :

- assistance à projets et réalisation de travaux ;
- maintien à domicile des personnes âgées et handicapées et lutte contre la précarité énergétique ;
- amélioration de l'habitat, actions en faveur de l'écohabitat ;
- insertion par le logement.

- Agence Solidaires pour l'Habitat (Soliha) des Hauts-de-Seine
101 avenue Jules-Quentin, 92000 Nanterre
Tél. : 01 55 17 19 60
contact@soliha.fr - www.soliha75-92-95.fr

BON À SAVOIR

Des aides financières existent pour améliorer le confort, l'accessibilité et la sécurité d'un logement pour les propriétaires comme les locataires. Le recours à des prestataires agréés peut donner droit à certains abattements fiscaux. En savoir plus : Espace seniors au 01 46 60 35 38.

LE LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL

Pour favoriser l'entraide et les liens entre générations, la Ville développe des solutions innovantes d'habitat. La cohabitation intergénérationnelle permet à un jeune (étudiant ou jeune travailleur) à la recherche d'un logement et à un senior qui dispose d'une chambre libre à domicile de partager un même logement. Les associations soutenues par la Ville (Le Pari solidaire, Ensemble 2 générations, Héberjeunes) proposent différentes formules : logement payant sans obligation de présence ou logement gratuit contre une présence solidaire du jeune. Elles assurent également un suivi régulier.

- Renseignements auprès des services Vie sociale seniors et Habitat logement au 01 41 13 33 00 ou sceauxinfomairie@sceaux.fr
www.leparisolidaire.fr
www.ensemble2generations.fr
www.heberjeunes.fr

Changer de lieu de vie

La commune dispose d'une offre d'hébergement permanent diversifiée, adaptée aux besoins de chacun. Elle s'adresse aux plus de 60 ans. Les personnes accueillies peuvent bénéficier d'aides financières en fonction de leurs revenus.

LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LES IMBERGÈRES

Cet établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) est géré par le CCAS de la Ville. Il comprend à la fois des appartements privés et des espaces communs aux résidents. Diverses prestations sont proposées : restauration, buanderie, animations... Les 45 studios et 8 deux-pièces comportent chacun une cuisine et une salle d'eau.

- Résidence autonomie Les Imbergères
19 rue des Imbergères, 92330 Sceaux
Tél. : 01 46 60 35 38

LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)

Ces établissements d'hébergement médico-social accueillent des personnes âgées dépendantes et offrent une prise en charge globale du résident : hébergement, restauration, soins et divertissement. La plupart des EHPAD bénéficient d'une prise en charge des soins par l'assurance-maladie (se renseigner auprès des établissements).

La maison de retraite publique Marguerite-Renaudin

Elle est habilitée à accueillir des personnes âgées relevant de l'aide sociale. La capacité d'accueil est de 85 personnes, en chambre simple ou communicante pour les couples.

► Maison de retraite Marguerite-Renaudin

4 rue Marguerite-Renaudin
92330 Sceaux
Tél. : 01 41 13 35 00

La maison de retraite privée Korian Saint-Charles

La capacité d'accueil est de 58 personnes, en chambre simple ou dans une suite pour les couples. 12 chambres sont habilitées à accueillir des personnes âgées relevant de l'aide sociale.

L'espace Aloïs

Rattaché à la résidence Korian Saint-Charles, cet espace accueille les personnes âgées plus dépendantes. Il dispose de 12 chambres simples dont 5 sont habilitées à accueillir des personnes âgées relevant de l'aide sociale.

► Résidence Korian Saint-Charles

99 rue Houdan
92330 Sceaux
Tél. : 01 41 13 34 34

La résidence privée La Faïencerie (groupe AGIRC-ARRCO)

Cet établissement privé propose trois types d'hébergement : chambre, studio et deux pièces. La capacité d'accueil est de 123 personnes.

► Résidence La Faïencerie

4 rue Paul-Couderc

92330 Sceaux

Tél. : 01 41 13 28 28

BON À SAVOIR

Pour se familiariser avec la vie en résidence et faciliter le choix de leur logement, les établissements proposent souvent aux seniors un accueil temporaire de quelques jours, sans engagement.

Fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Ce fonds est destiné à aider les personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer les dépenses de leur logement. Il est attribué sous conditions de ressources et peut prendre en charge des frais d'accès à un nouveau logement, des dettes locatives quand le maintien dans les lieux est possible, des impayés d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone. Il finance également des mesures spécifiques d'accompagnement social lié au logement. Le dossier de demande est instruit par un travailleur social.

- Renseignements : service Action sociale santé au 01 41 13 33 00 ou sceauxinfomairie@sceaux.fr.

24

Vivre autonome

Rester chez soi le plus longtemps possible, dans un environnement familier avec ses habitudes et son indépendance est la solution privilégiée par les seniors. Différents types d'aides facilitent cette solution.



Espace seniors (ouverture prévue en 2017)

Animé par une équipe pluridisciplinaire, ce nouvel espace municipal situé au sein de la résidence Les Imbergères facilite les démarches des seniors scéens et de leurs proches. Il les informe et les oriente. Il propose également des services en vue d'accompagner les seniors et de favoriser leur maintien à domicile :

- coordination gérontologique ;
- accompagnement vers les services d'aide à domicile intervenant à Sceaux ;
- téléassistance ;
- portage de repas ;
- veille dans le cadre du plan canicule et grand froid ;
- service de transport avec l'unité locale de la Croix-Rouge ;
- actions de prévention en matière de santé ;
- soutien aux aidants familiaux ;
- organisation de rencontres avec les partenaires associatifs ou institutionnels ;
- observatoire des besoins et attentes des seniors.

L'équipe renseigne aussi les seniors sur les activités sociales et de loisirs proposées par la Ville et les acteurs locaux. Elle accompagne les bénévoles souhaitant s'investir dans la vie associative et développer des projets solidaires auprès du public senior.

Pour proposer un service de qualité et le plus complet possible, les agents de l'Espace seniors travaillent en coordination étroite avec les institutions et associations.

► Espace seniors (ouverture prévue en 2017)

Résidence Les Imbergères
19 rue des Imbergères
92330 Sceaux
Tél. : 01 46 60 35 38

Coordination g rontologique

Ce service gratuit accueille,  coute, informe et oriente les seniors et leurs proches. Il anime le partenariat avec les diff rents acteurs du territoire. Il a aussi pour mission de d finir, mettre en  uvre et assurer le suivi des plans d'aide personnalis s. **La coordination g rontologique int grera prochainement l'Espace seniors, dont l'ouverture est pr vue en 2017.**

► **Coordination g rontologique**

R sidence Les Imberg res

19 rue des Imberg res

92330 Sceaux

T l. : 01 46 60 35 38

Horaires : du lundi au vendredi de 8h30   12h et de 13h30   17h30.

BON   SAVOIR

www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr : ce portail national informe sur l'autonomie des personnes  g es et l'accompagnement par leurs proches. Il est g r  par la Caisse nationale de solidarit  pour l'autonomie (CNSA).

Plan canicule / grand froid

Période de canicule, de grand froid, perte d'autonomie... L'isolement de certaines personnes constitue un véritable fait de société. Toute personne peut s'inscrire ou inscrire un proche sur le registre confidentiel des personnes âgées isolées et des personnes handicapées. Les services municipaux interviennent ensuite de façon ciblée en cas de déclenchement d'un plan d'alerte (canicule, grand froid).

- ▶ Si vous vous sentez isolé(e) ou que vous souhaitez signaler une personne dans cette situation, contacter l'Espace seniors au 01 46 60 35 38.

Le document "Ensemble, rompre l'isolement – canicule et grand froid" rappelle les précautions à prendre en cas de conditions météorologiques extrêmes. Il est disponible dans tous les lieux d'accueil municipaux et comporte le bulletin d'inscription au registre nominatif et confidentiel.

Services de maintien à domicile

Ces services sont gérés par le centre communal d'action sociale (CCAS) de Sceaux.

PORTAGE DE REPAS

Les repas sont préparés par un prestataire extérieur et composés d'une entrée, d'un plat, d'un fromage et d'un dessert, garantissant l'équilibre alimentaire. Deux types de prestations sont proposées : un déjeuner et un dîner. Les repas sont livrés tous les jours, du lundi au vendredi entre 9h30 et 13h30. La commande s'effectue le mercredi au plus tard pour la semaine suivante. Les repas des samedis et dimanches sont livrés le vendredi. Les tarifs de cette prestation sont calculés en fonction des ressources.

- ▶ Renseignements auprès de l'Espace seniors au 01 46 60 35 38.

RESTAURANT LES IMBERGÈRES

Le restaurant accueille les seniors scéens pour déjeuner, dans une ambiance conviviale. Le restaurant de la résidence est ouvert du lundi au vendredi à partir de 12h. Le service est assuré à partir de 12h30. L'inscription au restaurant s'effectue par téléphone ou à l'accueil des Imbergères au plus tard le mercredi pour la semaine suivante. En cas de difficulté pour vous rendre au restaurant, pensez à faire appel au service de transport de proximité de la Croix-Rouge locale.

- ▶ Renseignements auprès de la résidence Les Imbergères au 01 46 60 35 38.

BON À SAVOIR

Le restaurant est fermé pendant certaines périodes de vacances scolaires. Les bénéficiaires sont alors accueillis au restaurant communal, 8 bis rue Marguerite-Renaudin.

LA TÉLÉASSISTANCE

La téléassistance est un équipement permettant, par simple pression sur le bouton d'un médaillon (à porter autour du cou), d'un bracelet-montre ou grâce à un dispositif mobile (téléphone), d'entrer immédiatement en contact avec une plate-forme d'écoute. Qu'il s'agisse d'une chute, d'un problème médical ou d'insécurité, selon l'urgence de la situation, la plate-forme dépêche aussi rapidement que possible des spécialistes à domicile (pompiers, Samu, police, etc.), ou prévient des "parrains" afin de porter secours à la personne concernée. Ces parrains peuvent être des membres de la famille, des voisins ou des amis, habitant à proximité et disposant des clefs de l'habitation. Leur accord préalable est nécessaire.

Des options peuvent compléter l'offre de base, selon les besoins : détecteur automatique de chute ou d'absence de mouvement, boîte à clés, détecteur de fumée relié à l'opérateur. Les tarifs de cette prestation sont calculés en fonction des ressources.

- Renseignements auprès du service Vie sociale seniors au 01 41 13 33 00 - sceauxinfomairie@sceaux.fr ou de l'Espace seniors au 01 46 60 35 38.

BON À SAVOIR

Prendre soin de soi, c'est aussi participer à des activités permettant le maintien de son autonomie. Divers ateliers sont proposés par la Ville. Pour plus d'informations, consulter la brochure Le Temps des Seniors ou contacter le service Vie sociale seniors au 01 41 13 33 00 - sceauxinfomairie@sceaux.fr.

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (SSIAD)

Agréé par l'agence régionale de santé (ARS), ce service dispose d'une capacité de 30 patients. Il est actif tous les jours, dimanche et jours fériés compris, de 8h à 20h. En outre, il est pris en charge à 100 % par les régimes de sécurité sociale.

Prestations assurées, sur prescription médicale :

- soins infirmiers ;
- soins d'hygiène générale ;
- le cas échéant, soins spécifiques relevant d'auxiliaires médicaux.

Les soins sont effectués par des intervenants titulaires du diplôme professionnel d'aide-soignant (DPAS), encadrés par des infirmières diplômées d'État.

Ce service permet d'éviter ou d'écourter l'hospitalisation des personnes âgées, de faciliter les retours à domicile à la suite d'une hospitalisation, de prévenir ou retarder la dégradation de l'état de santé des personnes âgées et l'admission en institution. Il permet aussi d'accompagner dignement la fin de vie.

L'AIDE À DOMICILE

Divers prestataires (associations, entreprises) proposant des services d'aide à domicile interviennent sur le territoire de Sceaux.

- ▶ Renseignements auprès de l'Espace seniors au 01 46 60 35 38.

BON À SAVOIR

Le centre communal d'action sociale de la Ville alloue depuis le 1^{er} septembre 2016 une allocation de prestation d'aide à domicile (Apad) sous conditions de ressources. Renseignements auprès de l'Espace seniors au 01 46 60 35 38.

Prestataire / mandataire / employeur

Les particuliers peuvent recourir à des services d'aide à domicile selon trois modalités :

- **Le service prestataire** : une structure publique, associative ou privée, emploie l'aide à domicile. Elle bénéficie d'une autorisation lui permettant d'accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie ou en situation de handicap.
- **Le service mandataire** : en contrepartie de frais de gestion, une structure publique, associative ou privée se charge d'effectuer les formalités administratives, de recruter le personnel et de pourvoir éventuellement à son remplacement. Le particulier est juridiquement l'employeur de l'aide à domicile.
- **L'emploi direct** : le particulier employeur établit le contrat de travail de l'aide à domicile. Il doit s'acquitter de l'ensemble des formalités administratives dans le respect de la législation du travail.

BON À SAVOIR

Si vous êtes âgé de 60 ans ou plus et que vous employez une aide à domicile, vous pouvez bénéficier d'une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale et/ou une réduction d'impôt sur le revenu. Pour en savoir plus : www.entreprises.gouv.fr/services-a-la-personne.

CHÈQUES EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CESU)

Tel un chèque bancaire, le chèque emploi-service permet aux particuliers de rémunérer des services à la personne à l'exclusion des actes de soins réalisés sur prescription médicale. Il présente de nombreux avantages :

- facilité d'utilisation ;
- dispense de certaines formalités administratives : déclaration à l'Urssaf, bulletin de paie...
- réduction d'impôt et, sous certaines conditions, exonération de charges patronales.

Pour obtenir un chéquier emploi-service, l'employeur doit s'adresser à son établissement bancaire habituel. Le chéquier est délivré gratuitement.

- ▶ Centre national du chèque emploi-service au 0 820 00 23 78 (prix d'un appel local depuis un poste fixe), www.cesu.urssaf.fr.

BON À SAVOIR

Des services de petit bricolage ou jardinage peuvent être proposés aux Scéens par des entreprises ou associations.

Renseignements auprès de Sceaux info mairie au 01 41 13 33 00 - sceauxinfomairie@sceaux.fr, 122 rue Houdan, ou de l'Accueil info mairie (AIM) des Blagis, 10 rue du Docteur-Roux.

Aides financières à l'autonomie

L'ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

L'APA vise à améliorer la prise en charge des personnes de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie et nécessitant une aide pour les actes essentiels de la vie. Elle s'adresse aux personnes résidant à domicile ou en établissement.

Elle finance tout ou partie des frais suivants : aide-ménagère, portage de repas à domicile, téléassistance, transport, besoin matériel ou encore amélioration de l'habitat. Elle est calculée selon les revenus du bénéficiaire. L'APA est gérée par le conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Le dossier de demande d'APA est disponible :

- à l'accueil de l'hôtel de ville, 122 rue Houdan ;
 - sur www.hauts-de-seine.fr, rubrique Solidarités / Maintien à domicile / APA
- Une fois le dossier de demande complété, le niveau de perte d'autonomie est évalué par le biais d'une visite à domicile par au moins l'un des membres de l'équipe médico-sociale APA.

L'ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES ÂGÉES (ASPA)

L'Aspa assure un niveau minimum de ressources aux 65 ans et plus. Son montant dépend des ressources et de la situation familiale (seul ou en couple). Dans certains cas, pour les mères de famille nombreuse ou les personnes en situation de handicap, la condition d'âge est abaissée à l'âge légal de départ en retraite (entre 60 ans et 62 ans selon l'année de naissance). L'allocation est versée par la Caisse des dépôts et consignations ou par la caisse de retraite dont dépend la personne âgée.

► Renseignements auprès du service Action sociale santé au 01 41 13 33 00.

Me soigner

Activité physique régulière, alimentation équilibrée, activités culturelles et artistiques variées permettent de prolonger son autonomie et de réduire les risques de maladie. Par ailleurs, Sceaux dispose de nombreuses ressources de santé.



Problèmes de santé, qui contacter ?

Pour un problème de santé sans urgence, contacter son médecin traitant habituel. En cas d'indisponibilité (le soir, le week-end ou les jours fériés), contacter son médecin habituel pour obtenir le numéro de téléphone du médecin de garde ou SOS 92 au 01 46 03 77 44. Ce groupe médical assure une permanence de soins à domicile sur le département des Hauts-de-Seine, 24/24h, 7/7j et par des médecins conventionnés.

LES SERVICES DE GARDE

Les informations des services de garde (pharmacies et infirmières) actifs le week-end et les jours fériés sont diffusés :

- chaque mois dans le *Sceaux Mag*, rubrique Bon à savoir ;
- en permanence sur le site www.sceaux.fr, rubrique Services de garde.

EN CAS D'URGENCE

Service d'aide médicale urgente (Samu) : 15

Équipements et professionnels de santé

Le médecin traitant est le plus à même d'orienter les patients vers les spécialistes adaptés à leurs cas. En cas de besoin, les coordonnées des professionnels de santé sont disponibles sur le site www.sceaux.fr, rubrique Vie quotidienne, Guide des professionnels.

BON À SAVOIR

La liste des professionnels de santé peut être fournie sur demande auprès de Sceaux info mairie au 01 41 13 33 00 - sceauxinfomairie@sceaux.fr, 122 rue Houdan, ou à l'Accueil info mairie (AIM) des Blagis, 10 rue du Docteur-Roux.

Hôpitaux des environs de Sceaux

Hôpital public Antoine-Béclère

157 rue de la Porte de Trivaux

92140 Clamart

Tél. : 01 45 37 44 44

Hôpital privé d'Antony

1 rue Velpeau

92160 Antony

Tél. : 01 46 74 37 00

Urgence : 01 46 74 37 28

Centre chirurgical Marie

Lannelongue

133 avenue de la Résistance

92350 Le Plessis-Robinson

Tél. : 01 40 94 28 00

Hôpital d'instruction des armées

Percy

101 avenue Henri-Barbusse

92140 Clamart

Tél. : 01 41 46 60 00

Pharmacies de Sceaux

Pharmacie des Blagis

51 rue de Bagneux

92330 Sceaux

Tél. : 01 46 61 10 59

Pharmacie Mauge

15 avenue Georges-Clemenceau

92330 Sceaux

Tél. : 01 43 50 88 80

Pharmacie Centrale Laverdet

106 rue Houdan

92330 Sceaux

Tél. : 01 46 61 00 62

Pharmacie Ostenc

45 rue Houdan

92330 Sceaux

Tél. : 01 46 61 00 91

Pharmacie du Chambord

144 bis avenue du Général-Leclerc

92330 Sceaux

Tél. : 01 43 50 03 00

Pharmacie Pompéi

178 rue Houdan

92330 Sceaux

Tél. : 01 47 02 77 97

Pharmacie des Quatre-Chemins

5 avenue des Quatre-Chemins

92330 Sceaux

Tél. : 01 46 61 16 12

Laboratoire d'analyses médicales

Laboratoire de biologie médicale

108 rue Houdan, 92330 Sceaux

Tél. : 01 47 02 39 29

Protection universelle maladie (Puma)

La protection universelle maladie (Puma) est entrée en application au 1^{er} janvier 2016. Ce dispositif d'assurance prend en charge la part de sécurité sociale des frais de santé en cas de maladie ou de maternité. Elle s'adresse à toute personne qui exerce une activité professionnelle en France ou qui réside en France de façon stable et régulière. Elle est attribuée à titre personnel et de manière continue tout au long de la vie.

En cas de ressources faibles, deux dispositifs d'aide améliorent la prise en charge : la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) et l'aide complémentaire santé (ACS). Les foyers éligibles à la CMU-C voient leurs dépenses de santé prises en charge à hauteur de 100% des tarifs de la sécurité sociale. L'ACS donne droit à une aide financière pour payer la complémentaire santé de son choix (contrat en cours ou nouveau contrat).

- Renseignements : contacter le 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe) ou se connecter sur www.ameli.fr.

42

Me déplacer

La rue est un espace partagé qui exige le respect mutuel des uns et des autres : automobilistes, cyclistes, motocyclistes et piétons. La Ville privilégie de longue date un aménagement harmonieux au profit des mobilités douces.

À vélo ou à pied

La ville de Sceaux a réalisé en 1975 la première zone piétonne d'Ile-de-France. Depuis plusieurs décennies, elle poursuit son engagement au profit d'un partage harmonieux de la voirie. Elle a créé un maillage de sentiers piétonniers, classé en zone 30 l'ensemble des voies communales, créé des zones de rencontres dans lesquelles les piétons sont prioritaires. Elle a aussi développé le réseau cyclable, mis en double sens cyclable des voies en sens unique et promeut l'utilisation du vélo à assistance électrique.

Au même titre que les autres usagers, le piéton et le cycliste doivent respecter le code de la route. Un Code de bonne conduite à l'attention des cyclistes est disponible à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan, à l'Accueil info mairie (AIM) des Blagis, 10 rue du Docteur-Roux, et téléchargeable sur www.sceaux.fr.

BON À SAVOIR

La Ville propose une subvention aux Scéens pour l'achat d'un vélo électrique. En savoir plus : www.sceaux.fr, rubrique Ville durable, onglet Circulation durable ou Sceaux info mairie au 01 41 13 33 00 - sceauxinfomairie@sceaux.fr, 122 rue Houdan, ou Accueil info mairie (AIM) des Blagis, 10 rue du Docteur-Roux.

En transport en commun

Les titres de transport RATP (Carte Navigo, tickets T+, tickets de RER, etc.) sont vendus notamment dans les gares du RER B à Sceaux. Les tickets vendus à bord des bus sont sans correspondance. Les informations sur les réseaux Paladin et RATP (plans de lignes, horaires) sont disponibles à l'hôtel de ville et sur Internet : www.sceaux.fr, www.ratp.fr ou www.vianavigo.com.

FORFAIT AMÉTHYSTE

Le forfait Améthyste, anciennement carte Améthyste, est un forfait annuel. Financé par le Département, il confère l'accès illimité aux transports sur l'ensemble du réseau RATP et SNCF de la région Ile-de-France. Il est réservé, sous conditions de ressources ou de statut, aux personnes âgées ou handicapées.

La demande d'un forfait Améthyste se fait auprès de Sceaux info mairie, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan. Il est nécessaire d'être en possession, au préalable, d'une carte Navigo personnalisée.

La carte Navigo est fournie gratuitement :

- **immédiatement** dans les agences commerciales SNCF et dans certains comptoirs de la RATP en présentant un justificatif d'identité et un justificatif de domicile ;
- **sous 3 semaines** à partir du site www.navigo.fr, ou en retirant un formulaire d'inscription dans les stations et gares de la RATP et de Transilien SNCF, ou en contactant l'agence Navigo.

► Renseignements auprès de Sceaux info mairie au 01 41 13 33 00.

CARTE SENIOR+

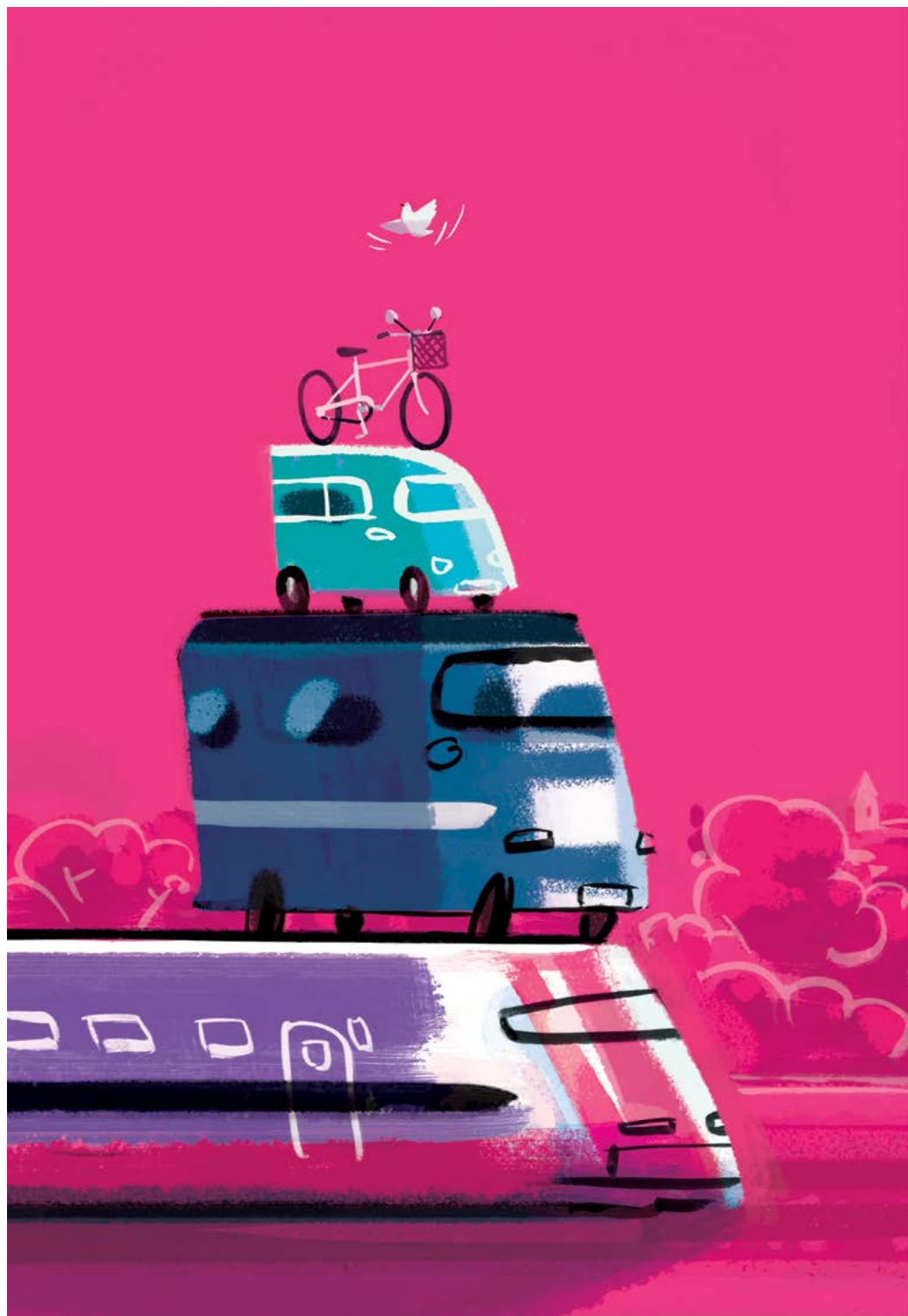
Cette carte de réduction de la SNCF est destinée aux plus de 60 ans. Elle coûte 60€ par an et est amortie généralement en trois allers-retours. Elle permet de profiter de réductions sur l'achat de billets TGV, TER et Intercités. Elle ouvre également des avantages sur le service Bagages à domicile, la restauration à bord ainsi que des tarifs réduits auprès de certains partenaires de la SNCF.

► Renseignements en gare ou sur www.sncf.fr.

SERVICE ACCÈS PLUS - SNCF

Ce service est dédié à l'accueil et à l'accompagnement jusqu'au train des personnes handicapées souhaitant voyager sur le réseau national. Gratuit et disponible dans près de 360 gares, il comprend le portage d'un bagage.

► Renseignements en gare ou sur www.sncf.fr.



En voiture

Un Guide du stationnement est disponible à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan et à l'Accueil info mairie (AIM) des Blagis, 10 rue du Docteur-Roux. Il répertorie les différentes zones de stationnement à Sceaux ainsi que des informations sur le forfait "résidant".

BON À SAVOIR

En prenant de l'âge, la vue peut baisser. Il est important de faire vérifier sa vue régulièrement, au moins une fois par an.

AUTOLIB'

Cinq stations sont réparties sur le territoire scéen :

- 60 avenue du Président Franklin-Roosevelt ;
- 118 rue Houdan (en face de l'hôtel de ville) ;
- 3 avenue de la Gare (en face de la gare de RER B Robinson) ;
- 52 rue de Bagneux ;
- 3 avenue Paul-Langevin.

Les véhicules sont disponibles en libre service 24 h/24 et 7 jours/7 pour tout trajet effectué en Ile-de-France. Pour plus de tranquillité, il est aussi possible de réserver une place dans la station d'arrivée souhaitée. Le véhicule peut être emprunté sans réservation préalable, loué dans une station, et rendu dans une autre.

Plusieurs formules d'abonnement sont disponibles, pour s'adapter à tous les usages : à la journée, à la semaine, au mois ou à l'année.

- Pour plus d'informations, consulter www.sceaux.fr rubrique Transports et circulation et le site www.autolib.eu.

Transports et stationnement adaptés

INFOMOBI

Service d'information sur l'accessibilité des transports en Ile-de-France.

- ▶ Tél. : 09 70 81 83 85 (prix d'un appel local depuis un poste fixe), du lundi au dimanche de 6h à minuit (7h-22h, 7j/7, sauf le 1^{er} mai).
www.infomobi.com

PAM 92

Le PAM 92 est un transport spécialisé à la demande s'adressant aux personnes en situation de handicap. Elles doivent être titulaires d'une carte d'invalidité à 80% minimum ou d'une carte de grand invalide de guerre ou bénéficiaires de l'allocation personnalisée à l'autonomie. Ce service de transport est assuré 7j/7 de 6h à minuit (sauf le 1^{er} mai).

Le centre d'appels reçoit les demandes d'inscription et centralise l'ensemble des demandes de déplacements de 7h à 20h.

- ▶ Numéro Azur 0 810 0 810 92 ou 01 55 69 41 90
contact@pam92.info
Un accueil est également assuré du lundi au samedi de 9h à 19h au centre de réservation, 73 rue Henri-Barbusse à Nanterre.

TRANSPORT CROIX-ROUGE

La ville de Sceaux propose, en partenariat avec la Croix-Rouge locale, un service gratuit de transport à disposition des Scéens âgés et/ou personnes à mobilité réduite pour se déplacer dans Sceaux ou dans les communes limitrophes.

- ▶ Renseignements auprès de l'Espace seniors au 01 46 60 35 38.

SERVICES PRIVÉS DE TRANSPORT POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Des services privés (associations, entreprises de service à la personne) assurent des prestations de transport pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

- ▶ Pour plus d'informations, contacter l'Espace seniors au 01 46 60 35 38.

LA CARTE D'INVALIDITÉ ET LA CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT

La carte d'invalidité civile a pour but d'attester que son détenteur est handicapé. Elle est accessible sous conditions et permet de bénéficier de certains droits spécifiques, notamment dans les transports.

Elle est délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) du département des Hauts-de-Seine pour les personnes ayant un taux d'invalidité d'au moins 80%. Elle est gratuite.

La MDPH est aussi en mesure de délivrer la carte européenne de stationnement auprès des personnes à mobilité réduite. Cette carte permet à la personne en situation de handicap ou à celle qui l'accompagne de stationner gratuitement sur toutes les places ouvertes au public (y compris sur les places non réservées au stationnement des personnes handicapées). À Sceaux, la durée de stationnement avec la carte européenne est limitée à 12 heures.

- ▶ Renseignements auprès du service Action sociale santé au 01 41 13 33 00.

50

Me distraire, rester en forme

Ville de culture, disposant d'espaces verts remarquables et d'infrastructures de qualité, Sceaux offre un large panel de loisirs aux seniors. Rompre l'isolement, se retrouver entre amis, faire du sport, se divertir ou élargir ses horizons... Chacun peut trouver une offre correspondant à ses envies.

Le temps des seniors

Les sorties ainsi que l'ensemble des activités proposées par la Ville aux seniors sont présentées dans la brochure "Le Temps des seniors". Cette brochure paraît trois fois par an. Elle est disponible à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan, à l'Accueil info mairie (AIM) des Blagis et dans les équipements municipaux.

La programmation est également annoncée dans le *Sceaux Mag*, dans la newsletter *Actualités de Sceaux* et sur www.sceaux.fr.

- Renseignements auprès du service Vie sociale seniors au 01 41 13 33 00 sceauxinfomairie@sceaux.fr.

Sorties culturelles

SORTIES ANNUELLES

La ville de Sceaux propose des sorties deux fois par an aux personnes âgées de 70 ans et plus :

- au printemps, pour une journée conviviale de détente dans un lieu champêtre,
- en fin d'année, pour un choix de sorties qui permettent de créer des liens.

SORTIES DU JEUDI

Des sorties culturelles ou de loisirs sont également proposées une fois par mois, l'après-midi, aux personnes âgées de 70 ans et plus. Une programmation plus étendue est prévue pendant la période d'été.

BON À SAVOIR

Des solutions sont proposées pour profiter pleinement de ces instants : trajets en car en présence d'accompagnateurs, facilité d'accès pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer, etc. En savoir plus : service Vie sociale seniors au 01 41 13 33 00 - sceauxinfomairie@sceaux.fr.

Bien-être et convivialité

NOCES ET CENTENAIRES

La Ville met à l'honneur les Scéens centenaires et les couples célébrant leurs nocés d'or (50 ans de mariage) ou de diamant (60 ans de mariage), en proposant l'organisation d'une réception à l'hôtel de ville. La demande peut être faite par les bénéficiaires eux-mêmes ou par leurs proches, par courrier adressé à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan.

ANIMATIONS

La résidence Les Imbergères propose un programme d'animations hebdomadaires : jeux autour de la langue française, lectures... ainsi que les Rendez-vous des Imbergères, des animations thématiques et ludiques une fois par mois. Ces animations sont gratuites et ouvertes à tous les seniors scéens. Elles se déroulent au salon de la résidence, 19 rue des Imbergères.

ATELIERS

La Ville propose divers ateliers aux seniors permettant à chacun de pratiquer une activité selon ses centres d'intérêt : prévention santé (gym-mémoire, prévention des chutes), bien vieillir, bien chez soi, découverte de l'informatique, théâtre et arts plastiques.

PROMENADES

Le territoire de Sceaux dispose d'un cadre de vie privilégié propice à la détente et à la promenade, doté de nombreux espaces verts : le parc du Domaine départemental de Sceaux, la Coulée verte, le jardin de la Ménagerie, le jardin des Félibres, le jardin de l'hôtel de ville. Certaines associations proposent des promenades en groupe.

- Renseignements : www.sceaux.fr : rubrique Espace public /aménagement et rubrique Sports /loisirs, associations sportives.

BON À SAVOIR

Le département des Hauts-de-Seine propose des itinéraires de promenade sur son site www.hauts-de-seine.fr, rubrique Cadre de vie / Promenades et randonnées.

LE SPORT À SCEAUX

La Ville dispose de nombreux équipements sportifs : trois gymnases, une piscine intercommunale, une salle de musculation et cardio-training, deux terrains pour jeux de boules, 12 courts de tennis, des salles d'activités...

Ces équipements sont mis à la disposition des clubs et associations scéens permettant la pratique de plus de 30 disciplines différentes.


- Un Guide du sport est disponible à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan, à l'Accueil info mairie (AIM) des Blagis, 10 rue du Docteur-Roux, et téléchargeable sur www.sceaux.fr.

Parcours informatique

Les ateliers Découverte de l'informatique ont été mis en place à l'initiative du conseil des Aînés. Ils sont animés par un groupe de bénévoles et s'intègrent dans le parcours informatique créé en partenariat avec l'Animathèque MJC et le centre social et culturel des Blagis (CSCB), qui regroupe l'offre existante sur Sceaux et permet à chacun de trouver un atelier adapté à son niveau.

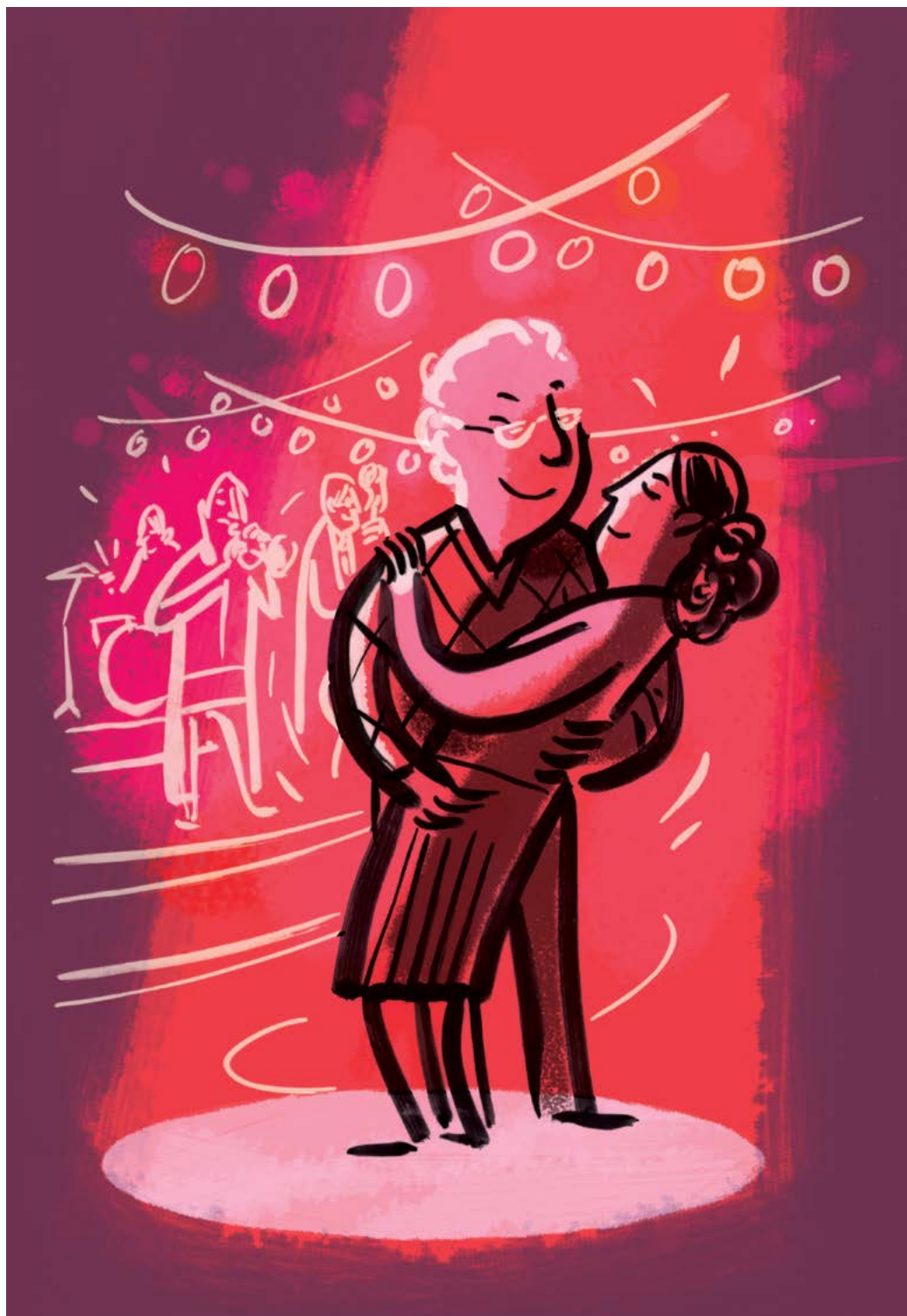
La mise en place des ateliers informatiques a pour objectif de lutter contre la fracture numérique. Ils permettent aux seniors de rester en phase avec la société et l'avancée des nouvelles technologies.

Le parcours informatique concerne tous les seniors, aussi bien les personnes n'ayant pas de connaissances en informatique que celles souhaitant approfondir des domaines particuliers, et qui désirent se former ou se perfectionner dans l'utilisation des outils (ordinateur, tablette, smartphone).



La plaquette “Parcours informatique” permet d’identifier rapidement les formations selon le niveau et les attentes de chacun. Une fiche de renseignement est disponible au service Vie sociale seniors et permet de définir le niveau et les attentes des personnes intéressées. Elles sont ensuite orientées vers l’atelier qui leur correspond.

- ▶ Renseignements : service Vie sociale seniors au 01 41 13 33 00
sceauxinfomairie@sceaux.fr.



Offre associative dédiée aux seniors

La vie associative est une composante et une richesse de la ville de Sceaux. La liste des associations scéennes est consultable dans le Guide de Sceaux. Plusieurs d'entre elles sont dédiées aux aînés :

Association Valentin Haüy

Comité Hauts-de-Seine Sud 92
5 rue des Écoles
Tél. : 01 55 52 06 06
comite.sud92@avh.asso.fr

Club des aînés

“Les Garages”
20 rue des Imbergères
Tél. : 01 46 61 68 45
cdag2330@orange.fr

Bienvenue à Sceaux

14 ter rue des Imbergères
Tél. : 01 43 50 45 05
www.bienvenueasceaux.com

Rencontres littéraires et artistiques

27 avenue du Président
Franklin-Roosevelt
Tél. : 01 46 61 25 88
rlas.sceaux@gmail.com

Collège universitaire Jean Fournier

“Les Garages”
20 rue des Imbergères
Tél. : 06 45 58 76 08
ou 01 46 01 96 98
cuf.fournier@orange.fr
<http://cuf.nursit.com>

Sceaux culture, loisirs et amitié (SCLA)

37 rue des Écoles
Tél. : 01 46 60 94 00
www.scla-asso.fr

Équipements scénés adaptés

La Ville bénéficie d'équipements culturels proposant des activités et de nombreux temps forts dans l'année. Certains d'entre eux sont adaptés aux personnes présentant un handicap. Le cinéma Trianon dispose ainsi d'une salle unique accessible aux personnes à mobilité réduite et munie d'un système de visionnage en audiodescription. Il met également à disposition des déficients auditifs non appareillés des casques d'amplification du son. Les personnes appareillées bénéficient quant à elles d'une boucle sonore en positionnant leur appareil sur T. De même, la bibliothèque municipale est accessible aux personnes à mobilité réduite et dispose de livres sonores.

D'autres structures proposent des animations adaptées aux seniors. Le centre social et culturel des Blagis (CSCB) est ainsi un lieu d'animation familial et intergénérationnel. Pour mieux prendre en compte leurs attentes, les seniors sont représentés au sein des commissions et du conseil d'administration. La structure offre un accueil, des animations (loto, après-midi dansant, fête de quartier...), des activités artistiques, culturelles ou encore sportives et assure également des permanences sociales. Certains seniors y accompagnent bénévolement des jeunes et les aident dans leur scolarité. De même, l'Animathèque MJC propose un panel d'activités adaptées aux seniors : ateliers informatiques, théâtre, couture, arts plastiques, club de randonnée pédestre...

- Pour en savoir plus, consulter le Guide de Sceaux rubrique Culture, sport et vie associative disponible dans les équipements municipaux.

BON À SAVOIR

Le théâtre des Gémeaux/scène nationale propose un tarif réduit aux seniors. Renseignements au 01 46 61 36 67 ou www.lesgemeaux.com. Billets disponibles à la maison du tourisme de Sceaux, aux billetteries Fnac et du réseau France billet.

Seniors en vacances

L'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV), établissement public, a pour mission de développer l'accès aux vacances pour tous. Dans le cadre de son action, l'ANCV propose le programme Seniors en vacances qui permet aux retraités de bénéficier d'un séjour tout compris (hors transport) à un tarif préférentiel.

Comment bénéficier de ce programme ?

- être âgé d'au moins 60 ans, ou 55 ans pour les personnes handicapées ;
- être retraité et/ou sans activité professionnelle ;
- résider en France.

Les conjoints et les proches aidants sont également éligibles sans condition d'âge. L'ANCV finance une partie du coût du séjour (hors transport) pour les retraités non imposables et le proche aidant.

► ANCV Seniors en vacances

TSA 58 111

37911 Tours cedex 9

<http://seniorsenvacances.ancv.com>

Tél. : 32 40 (0,06€ la minute + coût d'un appel local)

BON À SAVOIR

Les caisses de retraite complémentaire offrent la possibilité de partir en vacances. Se renseigner auprès de son organisme d'affiliation.

60

Me protéger, connaître mes droits

Quel que soit leur âge, les seniors rencontrent des situations nécessitant de faire valoir leurs droits. En outre, ils peuvent être la cible de personnes mal intentionnées cherchant à les escroquer. De nombreuses ressources sont à leur disposition pour les aider.



Sécurité

POLICE NATIONALE

Le commissariat principal accueille les victimes, reçoit leurs plaintes et mène les enquêtes. Il bénéficie, dans le cadre de la police d'agglomération, du soutien de services spécialisés tels que la brigade anti-criminalité (Bac), d'un service local de police technique et d'un officier de prévention.

► Commissariat principal de Châtenay-Malabry

28 rue du Docteur-Le-Savoureux, 92290 Châtenay-Malabry

Tél. : 01 40 91 25 00 - Police secours : 17 (24h/24, 7j/7)

SERVICE MUNICIPAL TRANQUILLITÉ PUBLIQUE

Il fait respecter les arrêtés du maire, assure une présence préventive sur le territoire ainsi que la sécurité sur les points "école", veille au respect des règles du code de la route et remplit une fonction d'alerte auprès de la police nationale.

► 122 rue Houdan, 92330 Sceaux

Tél. : 01 41 13 33 22

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Si vous partez au minimum sept jours et que votre logement est inoccupé pendant votre absence, la police nationale ou le service municipal Tranquillité publique peut assurer, dans le cadre de ses rondes, des passages fréquents à votre domicile durant votre absence. Adresser votre demande :

- **au service municipal Tranquillité publique**, en mairie, 122 rue Houdan, tél. : 01 41 13 33 00, où un imprimé vous sera remis ;
- **en écrivant au commissariat principal** de Châtenay-Malabry, 28 rue du Docteur-Le-Savoureux, 92290 Châtenay-Malabry.

Pensez à prévenir le service que vous avez contacté si vous modifiez la date et/ou la durée de vos congés ou si vous rentrez de façon inopinée.

PRÉVENTION

Des tentatives de vol à la fausse qualité sont périodiquement signalées dans la commune. Il s'agit d'escrocs qui, sous couvert d'une fausse identité, se présentent au domicile des Scéens pour effectuer une enquête, vendre un calendrier... Les imposteurs en profitent pour escroquer les habitants, dérober des biens ou effectuer un repérage. La Ville appelle chacun à la plus grande vigilance.

Conseils pratiques de prévention contre...

le vol à domicile :

- conserver sa porte fermée à clé ;
- munir sa porte d'un entrebâilleur, d'une chaîne de sécurité ou d'un judas ;
- ne jamais ouvrir à un inconnu si l'on est seul(e) ;
- ne jamais laisser sa clé sous le paillason ou dans la boîte aux lettres ;
- ne jamais conserver une somme importante d'argent chez soi ;
- en cas de démarchage à domicile, exiger la carte professionnelle avant de faire entrer quiconque.

le vol dans la rue :

- éviter de porter de l'argent sur soi, sinon éviter de le placer dans les poches latérales ou arrière de ses vêtements ;
- éviter de manipuler de l'argent en public ;
- privilégier le port d'un sac de petit volume. Répartir ses moyens de paiement en plusieurs endroits (sacs, poches, etc.) ;
- si possible se faire accompagner pour aller encaisser de l'argent ;
- éviter de marcher sur le bord du trottoir pour ne pas risquer de se faire voler son sac à l'arrachée. Utiliser de préférence un sac en bandoulière.

BON À SAVOIR

Un Guide de la tranquillité publique est disponible dans les équipements municipaux et téléchargeable sur www.sceaux.fr, rubrique Tranquillité publique.

Protection juridique

LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE

Le mandat de protection future permet à une personne (mandant) de désigner à l'avance la ou les personnes (mandataires) qu'elle souhaite charger de veiller sur sa personne et/ou sur tout ou partie de son patrimoine, le jour où elle n'est plus en état, physique ou mental, de le faire seule. Le mandat peut aussi être établi pour autrui par les parents souhaitant organiser à l'avance la défense des intérêts de leur enfant souffrant de maladie ou de handicap. Le mandat peut être déposé sous acte notarié ou sous seing privé.

LA SAUVEGARDE DE JUSTICE

Cette mesure de protection juridique de courte durée permet à un majeur d'être représenté pour accomplir certains actes.

LA CURATELLE

Cette mesure judiciaire vise à protéger un majeur ayant besoin d'être conseillé ou assisté dans certains actes de la vie civile.

Il existe trois types de curatelle :

- **Curatelle simple** : la personne accomplit seule les actes de gestion courante (dits actes d'administration ou actes conservatoires), comme la gestion du compte bancaire ou la souscription d'une assurance. En revanche, elle doit être assistée de son curateur pour des actes plus importants (dits actes de disposition).
- **Curatelle aménagée** : le juge énumère les actes que la personne peut réaliser par elle-même ou par l'intermédiaire d'un curateur.
- **Curatelle renforcée** : le curateur perçoit les ressources de la personne et règle ses dépenses sur un compte ouvert au nom de celle-ci.

MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ (MASP) OU JUDICIAIRE (MAJ)

Les mesures d'accompagnement sont destinées à aider des personnes majeures dont les facultés ne sont pas altérées, mais qui sont en grande difficulté sociale et perçoivent des prestations sociales. Il existe 2 types de mesure : la mesure d'accompagnement social personnalisé (Masp) et la mesure d'accompagnement judiciaire (Maj).

LA TUTELLE

Elle s'adresse à une personne majeure ayant besoin d'être représentée de manière continue dans les actes de la vie civile du fait de l'altération de ses facultés mentales, ou lorsqu'elle est physiquement en incapacité d'exprimer sa volonté.

Pour toute information, adressez-vous à un notaire ou à la chambre départementale des notaires.

- ▶ **Chambre des notaires des Hauts-de-Seine**
9 rue de l'Ancienne mairie
92513 Boulogne-Billancourt cedex
Tél. : 01 41 10 27 80 - info@notaires92.com

Le tribunal d'instance d'Antony est compétent concernant les mesures de protection juridique. Pour toute démarche en cas de révocation judiciaire ou d'annulation d'un testament, adressez-vous au tribunal de grande instance.

- ▶ **Tribunal d'instance**
Place Auguste-Mounié
92160 Antony
Tél. : 01 55 59 01 00
- ▶ **Tribunal de grande instance**
179-191 avenue Joliot-Curie
92020 Nanterre Cedex
Tél. : 01 40 97 10 10

Démarches liées à la justice et à la défense des droits

Maison de la justice et du droit des Blagis

La Maison de la justice et du droit propose, sur rendez-vous, des services d'information : association d'aide aux victimes et d'infractions pénales (ADAVIP), conciliateurs de justice, centre d'information des droits de la femme (CIDF)...

Ouverture :

- lundi et jeudi de 9h15 à 12h et de 14h à 18h
- mardi, mercredi et vendredi de 9h15 à 12h et de 13h à 17h

Fermeture du 1^{er} au 15 août.

- ▶ 7 impasse Édouard-Branly, 92220 Bagneux
Tél. : 01 46 64 14 14 - mjd.blagis@orange.fr

Infos-consommateurs

Permanence le 1^{er} lundi du mois de 14h à 16h ou sur rendez-vous au centre social et culturel des Blagis (CSCB), 2 rue du Docteur-Roux.

- ▶ Tél. : 01 41 87 06 10

Conciliateur de justice

Il reçoit à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan, les 1^{er} et le 3^e mardis du mois de 11h à 17h30, sur rendez-vous.

- ▶ Tél. : 01 41 13 33 00

Ordre des avocats des Hauts-de-Seine

Consultations organisées au Palais de justice de Nanterre, pour les bénéficiaires de l'aide juridictionnelle.

- ▶ Tél. : 01 55 69 17 67

68

Être aidant

Les proches aidants représentent aujourd'hui près de 8,3 millions de personnes en France. La moitié des aidants, soit environ 4 millions de personnes, aide une personne âgée de 60 ans ou plus à domicile. Ils apportent au quotidien, soins et attention à une personne de leur famille ou de leur entourage. Différentes aides existent pour les accompagner.

Statut, cadre juridique

Le statut du proche aidant est défini dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement, publiée au Journal officiel le 28 décembre 2015 et entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

Le proche aidant est la personne qui vient en aide, à titre non professionnel, pour tout ou partie, à une personne de son entourage en perte d'autonomie. Il n'est pas nécessairement un membre de la famille de la personne aidée. L'aidant peut être un conjoint, un enfant, un parent, un ami ou un voisin. Son aide peut être prodiguée de manière plus ou moins régulière, sur des périodes variables. Elle peut prendre plusieurs formes : soins, accompagnement dans la vie sociale, gestion du budget et des démarches administratives, vigilance, soutien psychologique, tâches ménagères...

Quant à la personne aidée, il peut s'agir d'une personne âgée dépendante, en situation de handicap, souffrant de maladie chronique lourde, ou en fin de vie.

► Renseignements auprès de l'Espace seniors au 01 46 60 35 38.

BON À SAVOIR

À ne pas confondre avec le proche aidant : la personne de confiance et le tuteur familial. La personne de confiance est désignée par la personne aidée pour l'assister dans ses démarches et, dans certaines conditions, prendre des décisions à sa place. Le tuteur familial est un proche désigné par un juge qui assure une mesure de tutelle ou de curatelle.

Aides à la cessation d'activité

Certains types de congés permettent d'interrompre son activité pour prendre soin d'une personne dépendante ou en fin de vie, tout en préservant ses droits à la retraite.

LE CONGÉ DE PROCHE AIDANT

Il remplace le congé de soutien familial depuis janvier 2016. Il s'adresse aux salariés en poste depuis deux ans. À la fin du congé, le salarié retrouve son emploi ou un emploi similaire.

Conditions :

- La personne aidée doit être dépendante (APA GIR 1 ou 2).
- Durée de trois mois renouvelable, plafonnée à un an sur toute la carrière.
- Non rémunéré.

BON À SAVOIR

Le congé peut, avec l'accord de l'employeur, être transformé en temps partiel ou être fractionné. Le salarié doit alors avertir son employeur au moins 48h avant la date de départ. Dans certains cas d'urgence, l'aidant peut bénéficier du congé immédiatement.

LE CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE

Ce congé correspond à une suspension du contrat de travail pour aider un proche en fin de vie.

Conditions :

- Durée de trois mois maximum, renouvelable une fois (possibilité d'aménagement d'activité en temps partiel).
- Non rémunéré.

Aides financières

ALLOCATION AUX FAMILLES HÉBERGEANT LEURS ASCENDANTS

Le département des Hauts-de-Seine verse une allocation aux familles (enfants ou petits-enfants) qui accueillent à leur domicile leur ascendant en ligne directe âgé de 75 ans ou plus, ou 60 ans s'il est bénéficiaire de l'APA.

L'attribution de cette allocation est conditionnée par le niveau de ressources du ou des ascendants et du ou des descendants hébergeants.

► Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Direction de l'autonomie

Service aide sociale aux personnes âgées

2-16 boulevard Soufflot

92000 Nanterre

Tél. : 01 47 29 30 31

Dossier téléchargeable sur le site www.hauts-de-seine.fr,
rubrique Solidarités / Maintien à domicile / AFHA

AIDE FISCALE

Les personnes accueillant chez elles un membre de leur entourage de plus de 75 ans peuvent bénéficier d'une déduction d'impôts forfaitaire liée aux dépenses engagées au titre de l'hébergement et de la nourriture, en fonction de leur revenu imposable.

DEVENIR SALARIÉ D'UNE PERSONNE DÉPENDANTE DE SON ENTOURAGE

Si la personne aidée bénéficie de l'APA, ses proches (hors conjoint, concubin ou pacs) peuvent devenir le salarié de cette personne, qui bénéficie alors de la réduction ou du crédit d'impôt ouvert aux personnes employant une aide à domicile.

Droit au répit

Le répit constitue, pour les proches aidants, une réponse à un besoin de temps et de détente. Il est un moyen de se ressourcer et de prévenir l'épuisement physique et psychique, tout en rassurant sur la qualité de l'accompagnement du proche aidé.

Ce droit au répit a été inscrit dans le Code de l'action sociale et des familles. Il est également présent dans différents plans gouvernementaux, comme le plan Alzheimer 2008-2012, le plan d'action sur l'accident vasculaire cérébral (AVC) 2010-2014 ou le plan Autisme 2013-2017.

La loi d'adaptation de la société au vieillissement (2015) permet aux proches et aux membres de la famille de bénéficier à ce titre d'une aide pouvant aller jusqu'à 500 euros par an. Pour les aidants de personnes âgées, l'accueil temporaire peut aussi être partiellement pris en charge dans le cadre de l'APA.

Le droit au répit se traduit par différentes formes d'accueil :

- l'accompagnement à domicile ;
- la garde itinérante de nuit ;
- les séjours de vacances pour le binôme aidant-aidé et sa famille ;
- l'accueil temporaire dans des structures, avec ou sans hébergement (accueil de jour et/ou accueil de nuit).

Ressources et accompagnement

L'ACCUEIL DE JOUR ET/OU DE NUIT

L'hébergement temporaire en EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ou dans une structure autonome s'adresse à des personnes âgées qui vivent à domicile. Il répond à plusieurs objectifs :

Pour les personnes accueillies : maintenir l'autonomie en répondant à un besoin d'accompagnement temporaire (suite à une hospitalisation, lors de travaux dans le logement...) ou assurer une transition entre le lieu de vie habituel et l'établissement.

Pour les familles et aidants : bénéficier d'un temps de répit dans l'accompagnement de leurs proches ; avoir accès à un lieu d'information, d'orientation, de soutien et d'écoute.

L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES AIDANTS

Cette association écoute et porte la parole des aidants afin qu'ils soient pris en considération par les acteurs publics et privés. Cette association propose notamment des formations par des professionnels et des ateliers de santé.

► Association française des aidants

250 bis boulevard Saint-Germain, 75007 Paris
www.aidants.fr - aide@aidants.fr
www.lamaisondesaidants.com

LES CAFÉS DES AIDANTS

Les cafés des aidants sont des lieux pour échanger et rencontrer d'autres aidants dans un cadre informel. 63 cafés des aidants ont été recensés en France. Ils se tiennent dans des espaces d'information et d'écoute.

► Café des aidants, informations auprès du CLIC

81 rue Prosper-Legouté à Antony : 01 40 96 31 70.
www.ville-antony.fr/cafe-aidants

FRANCE ALZHEIMER 92 (ET MALADIES APPARENTÉES)

L'association organise des groupes de parole pour les proches aidants à Sceaux, Fontenay-aux-Roses et Antony. Les dates sont communiquées régulièrement dans le *Sceaux Mag*, rubrique Associations.

- ▶ Informations et inscriptions au 01 47 02 79 38 ou sur fa92.sud@orange.fr.

MISSION BIENTRAITANCE HAUTS-DE-SEINE

Ce service du département agit auprès des professionnels et des particuliers pour la bienveillance des personnes âgées et handicapées, à leur domicile et dans les institutions.

- ▶ Tél. : 01 41 39 06 20
missionbienveillance@hauts-de-seine.fr
www.hauts-de-seine.fr

LES SERVICES AUX AIDANTS

De plus en plus d'entreprises proposent aux aidants des aides et des accompagnements. Des plateformes multimédia délivrent informations et conseils (aides financières, organisation, aide à domicile, ...).

- ▶ Renseignements auprès de l'Espace seniors au 01 46 60 35 38.

76

M'informer, me faire aider

Cette partie recense les interlocuteurs les plus couramment sollicités sur les questions liées aux seniors. À Sceaux, le service Vie sociale seniors et l'Espace seniors sont des interlocuteurs privilégiés pour vous orienter dans vos démarches.



Services d'aide et d'accompagnement

AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Sceaux info mairie

Hôtel de ville
122 rue Houdan
92331 Sceaux cedex
Tél. : 01 41 13 33 00
Fax : 01 41 13 33 99
sceauxinfomairie@sceaux.fr
www.sceaux.fr

Accueil du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30,
le samedi de 9h à 12h.

Accueil info mairie Les Blagis

10 rue du Docteur-Roux
92331 Sceaux cedex
Accueil du mardi au vendredi de 8h30
à 12h, le samedi de 9h à 12h.

AIDES AUX DÉMARCHES FISCALES

Centre des finances publiques

130 rue Houdan
92330 Sceaux
Tél. : 01 40 91 11 00
Accueil du lundi au vendredi de 8h45
à 12h et de 13h30 à 16h15 (sauf jeudi
après-midi) ou sur rendez-vous.

Espace seniors (ouverture prévue en 2017)

Résidence Les Imbergères
19 rue des Imbergères
92330 Sceaux
Tél. : 01 46 60 35 38

Écrivain public

Centre social et culturel des Blagis
2 rue du Docteur-Roux
92330 Sceaux
Tél. : 01 41 87 06 10
Permanence le lundi de 10h à 12h.

Le "39-39" – Allô service public

Numéro unique de renseignements
administratifs national.
Permanence du lundi au vendredi
de 8h30 à 19h (0,15 € / min).

Trésorerie municipale

196 rue Houdan
92330 Sceaux
Tél. : 01 55 52 16 30
Accueil du lundi au vendredi de 8h45
à 12h et de 13h30 à 16h15.

Impôts service

Pour toute question d'ordre général sur les impôts.

Tél. : 0 810 467 687 (0,06 € la minute).

Permanence du lundi au vendredi de 8h à 22h, le samedi de 9h à 19h.

AIDES SOCIALES

Service Action sociale santé

Pour toutes les questions relatives au handicap et à l'aide sociale légale (APA, hébergement...)

Hôtel de ville

122 rue Houdan

92331 Sceaux cedex

Tél. : 01 41 13 33 00

Caisse primaire d'assurance maladie des Hauts-de-Seine

www.ameli.fr.

Adresse postale unique :

CPAM 92 - 92026 Nanterre cedex

Pour joindre les services administratifs, le service social ou le service médical : 3646 du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Tarif (TTC métropole) : service 0,06 € / min + prix d'un appel.

www.impots.gouv.fr

Ce site permet de déclarer ses revenus, de payer ses impôts en ligne et de consulter son dossier personnel.

Caisse d'allocations familiales (Caf) des Hauts-de-Seine

Tous les courriers doivent être adressés à l'adresse suivante :

CAF des Hauts de Seine

92847 Rueil-Malmaison cedex

Point d'accueil :

Agence de Châtenay-Malabry

3 rue Jean-Baptiste-Clément

92290 Châtenay-Malabry

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 16h.

Possibilité de consulter sans rendez-vous son dossier de prestation et d'effectuer des téléprocédures.

Accueil par un conseiller sur rendez-vous uniquement :

- par téléphone au 0 810 25 92 10 du lundi au vendredi de 9h à 16h ;
- via internet : www.caf.fr, espace "ma Caf / contacter ma Caf".

Espace départemental des actions sociales (Edas)

L'accueil des personnes en difficulté est assuré au téléphone par l'équipe administrative qui évalue et oriente vers une assistante sociale de l'Edas. Celle-ci prend en charge l'accompagnement vers les dispositifs d'aide, ou l'orientation vers un travailleur social ou d'autres institutions.

EDAS

- 143 avenue du Général-Leclerc
92340 Bourg-la-Reine
Tél. : 01 45 36 13 70
- 83 rue Prosper-Legouté
92160 Antony
Tél. : 01 56 45 14 40

Maison départementale des personnes handicapées

2 rue Rigault
92000 Nanterre
Tél. : 01 41 91 92 50
mdph@mdph92.fr

Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France

Le service social aide les populations fragilisées par la maladie, le handicap et/ou le vieillissement en collaboration avec ses partenaires.

Pour effectuer une demande :

Se connecter sur www.ameli.fr en cliquant sur l'onglet "Mon compte". Cliquer sur la rubrique "Ma messagerie, Écrire un message". Sélectionner "Contacter le service social" dans les propositions d'objet du message et formuler la demande.

Dispositions à prendre avant et après le décès

QUE FAIRE AVANT LE DÉCÈS ?

Afin de préparer au mieux sa succession et de simplifier les procédures, il est important d'anticiper certaines démarches telles que la signature d'un contrat obsèques et la rédaction d'un testament. La démarche s'effectue auprès d'un notaire.

► Chambre des notaires des Hauts-de-Seine

9 rue de l'Ancienne mairie
92513 Boulogne-Billancourt cedex
Tél. : 01 41 10 27 80

DÉCLARER UN DÉCÈS

En cas de décès en dehors d'un centre hospitalier ou d'un établissement d'accueil, le décès doit être déclaré à la mairie du lieu de décès dans les 24 heures qui suivent.

Pièces à fournir :

- livret de famille du défunt ;
- certificat médical confirmant le décès ;
- pièce d'identité du déclarant.

► Service Population et citoyenneté

Hôtel de Ville
122 rue Houdan
92331 Sceaux cedex
Tél. : 01 41 13 33 00

En cas de décès dans un établissement de santé ou dans un établissement d'accueil, il appartient au directeur d'effectuer la déclaration auprès des services de l'état civil dans les 24 heures qui suivent le décès.

LA CONCESSION FUNÉRAIRE

Au moment du décès, la famille doit adresser un courrier à l'attention de monsieur le maire pour solliciter l'obtention d'une concession. Une réponse est donnée dans les deux jours. Les emplacements sont concédés pour une durée de 30 ans. Les tarifs d'achat et de renouvellement de concessions sont disponibles auprès du service Population et citoyenneté et révisés annuellement au 1^{er} janvier.

Aucune réservation d'emplacement ne peut être effectuée par un particulier de son vivant.

► Renseignements : service Population et citoyenneté au 01 41 13 33 00.

Cimetière de Sceaux

174 rue Houdan

Tél. : 01 41 13 33 00

Cimetière intercommunal

125 boulevard Jean-Mermoz

94550 Chevilly-Larue

BON À SAVOIR

Les demandes de crémation sont soumises à autorisation. Un certificat médical est requis, attestant que le décès ne présente aucun risque médico-légal et que le défunt n'est pas porteur d'un stimulateur cardiaque.

DISPOSITIONS À PRENDRE APRÈS LE DÉCÈS

Au plus tôt :

- avertir le ou les établissements bancaires auxquels est affilié le défunt. En cas de décès de l'un des conjoints, si le couple bénéficie d'un compte joint, avertir l'organisme bancaire concerné. Le cas échéant et sur demande du notaire, la banque peut bloquer le compte pour garantir les droits d'un héritier ;
- avertir la caisse de retraite du défunt. Le cas échéant, demander la pension de réversion.

Dans un délai d'un mois :

- contacter un notaire afin d'organiser la succession, quelle que soit la valeur des biens possédés ;
- si le défunt était locataire, avertir le bailleur ;
- vérifier si le défunt a souscrit une assurance décès auprès de tous les organismes susceptibles d'en octroyer, pour faire valoir ses droits ;
- avertir la compagnie d'assurance du défunt ;
- avertir la mutuelle du défunt ;
- avertir les caisses de retraite complémentaire du défunt ;
- avertir tous les organismes payeurs.

Dans un délai de six mois :

- avertir le centre des impôts concernant la taxe d'habitation et la taxe foncière du défunt ;
- résilier les contrats ou faire les changements de nom auprès d'EDF/GDF, de la compagnie d'eau, du service de la redevance de l'audiovisuel et des opérateurs téléphoniques ;
- se renseigner sur l'existence d'une assurance-vie souscrite par le défunt. Certains contrats permettent de financer les frais des obsèques et d'accompagner la famille dans les formalités consécutives au décès.

BON À SAVOIR

Pour toute information à ce sujet, vous pouvez vous procurer le guide des obsèques édité par le SIFUREP (Syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne), disponible à l'accueil de l'hôtel de ville, 122 rue Houdan.

Plan

SERVICES PUBLICS

- 1 Hôtel de ville
- 2 Accueil info mairie Les Blagis
- 3 Espace seniors, coordination gérontologique, services de maintien à domicile

STRUCTURES D'HÉBERGEMENT DE PERSONNES ÂGÉES

- 3 Foyer-logement Les Imbergères
- 4 Résidence Marguerite-Renaudin
- 5 Résidence Korian Saint-Charles
- 6 Résidence La Faïencerie

INDEX

A-D

Aidants familiaux	27, 59, 70 - 75
Aide à domicile	27, 32 - 33, 72, 75
Aides administratives et juridiques	27, 67, 74 - 75, 78 - 81
Aides financières et allocations	20, 23, 27, 32 - 35, 41, 45, 59, 71 - 73
Animations et ateliers	19, 52 - 58
Associations culturelles et de loisirs	57
Bénévolat et vie de quartier	13, 15
Caisse d'allocations familiales (Caf)	80
Caisse d'assurance maladie (CPAM)	80
Cambriolage	31, 63 - 64
Carte d'invalidité	49
Chèque emploi-service universel (Cesu)	33
Cinéma	58
Comité consultatif "Ville pour tous"	12
Concession funéraire	83
Conseil des Aînés	12
Coordination gérontologique	28
Croix-Rouge	27, 48
Culture	13, 52, 57 - 58
Décès	82 - 85

E - I

Élus	2 - 5, 12
Équipements culturels	58
Espace départemental des actions sociales (Edas)	81
Espace seniors	27, 79
Établissements d'accueil	21 - 23, 74
Handicap	12, 20, 29, 33, 35, 45, 48 - 49, 58 - 59, 65, 70, 75, 80 - 81
Hébergement temporaire	21 - 23, 73 - 74
Hébergejeunes	21
Hôpital	40
Imbergères (Les)	21, 27, 30, 53
Impôts	72, 79
Informatique	54 - 55

L - O

Laboratoire d'analyse médicale	41
Logement	17 - 23
Loisirs	27, 51 - 59

Maintien à domicile	19, 30 - 34, 72
Mairie	79
Maison de la justice et du droit	67
Maisons de retraite	21 - 23
Médecin	39
Notaire	66
Obsèques	82 - 85

P - S

Pharmacie	39 - 41, 90
Plan canicule / grand froid	27, 29
Police	63
Portage de repas	27, 30, 34
Proches aidants	27, 59, 68 - 75
Protection juridique	65 - 67
Protection universelle maladie (Puma)	41
RATP	44 - 45
Résidences de personnes âgées	21 - 23
Restauration	27, 30
Sceaux info mairie (Sim)	79
Sécurité	31, 63 - 64
Services de garde (santé)	39
SNCF	45
Soins infirmiers	32, 39
Sorties	52 - 53
Sport	13, 53 - 54, 58

T - V

Téléassistance	27, 31, 34
Testament	66, 82
Théâtre	53, 57 - 58
Forfait Améthyste	45
Tranquillité publique (service municipal)	63 - 64
Transports	27, 34, 43 - 49
Urgences	39, 90
Vacances	59, 73
Voisin'âge	13

Numéros utiles

URGENCES

Service d'aide médicale urgente (Samu) **15**

Police secours **17**

Pompiers **18**

Pharmacies de garde	3915
Urgences dentaires (dimanche et jours fériés 9h - 12h et 14h - 17h)	01 43 37 51 00
Urgences mains (Hôpital Saint-Antoine)	01 49 28 30 00
Urgences yeux (Quinze-Vingt)	01 40 02 16 80
Centre anti-poisons	01 40 05 48 48
Maltraitance personnes âgées / personnes handicapées (lundi au vendredi 9h - 19h)	3977
Mission Bientraitance Hauts-de-Seine	01 41 39 06 20
SOS Amitié	01 42 96 26 26

RENSEIGNEMENTS ET DÉMARCHES

Sceaux info mairie	01 41 13 33 00
Espace seniors	01 46 60 35 38
Commissariat de police	01 40 91 25 00

La Ville remercie l'ensemble des membres du conseil des Aînés qui ont contribué pendant un an à l'élaboration de ce guide. Les informations qu'il contient sont à jour en août 2016. Pour rester informé des actualités à compter de cette date, pensez à consulter le site Internet www.sceaux.fr.

Espace seniors
Résidence Les Imbergères
19 rue des Imbergères
Tél. : 01 46 60 35 38

Ville de Sceaux
Service vie sociale seniors
122 rue Houdan
92331 Sceaux cedex
Tél. : 01 41 13 33 00
Fax : 01 41 13 33 99
sceauxinfomairie@sceaux.fr
www.sceaux.fr

